

ALCOOLISME D'UN PROCHE

Par Profil supprimé Postée le 07/04/2018 13:49

Bonjour,

Je viens vers vous car je suis totalement démunie.

Ma mère est alcoolique depuis 8ans, elle est suivie par le médecin traitant de la famille pour une dépression. Le médecin ne trouve pas judicieux de l'emmener à faire une cure de désintoxication.

Cependant, depuis quelque temps, elle devient dangereuse pour elle et pour autrui puisqu'elle prend le volant sous alcool, quand nous sommes présents nous lui prenons les clefs, mais nous ne pouvons pas toujours être h24 à la surveiller.

Mon frère et mon père commencent à perdre patience puisque tout nos efforts n'ont jamais abouti... ils veulent l'abandonner pour pouvoir se protéger. Ce que je peux comprendre.

Je suis sûrement la seule à encore croire qu'elle s'en sortira. Je suis démunie de moyen, je ne sais pas si j'arriverais à faire les démarches pour une cure de désintoxication, j'ai peur de me le reprocher.

Mais à ce jour, je sens que je perd pied, et je pense que si ça continue comme ça, je finirais par partir aussi..

Avez vous vécu la même situation ou avez vous des conseils à me donner ?

Merci d'avance

Mise en ligne le 09/04/2018

Bonjour,

Cet espace « Questions/Réponses » vous permet d'avoir une réponse d'un écoutant de notre service. Les internautes ne peuvent vous répondre sur cet espace. Si vous souhaitez un échange avec d'autres personnes, n'hésitez pas à poster votre question sur notre forum.

Votre situation semble en effet difficile à vivre pour vous et pour l'ensemble de la famille.

Nous sommes, comme le médecin, de l'avis qu'une cure ne pourra pas améliorer la situation de votre mère actuellement. Car une cure de sevrage permet à une personne d'être encadrée lorsqu'elle souhaite faire un sevrage. Il s'agit d'une aide et d'une étape seulement dans le traitement de la dépendance.

Pour votre mère, c'est différent, car elle est fragilisée par une dépression et l'exposer à une cure de sevrage ne lui permettra pas d'apaiser sa souffrance et au contraire cela risque de l'amener à augmenter ses consommations quand elle sortira de la cure.

Une dépression peut être longue à soigner. Elle nécessite en général, en plus de l'accompagnement médical, de faire une psychothérapie « par la parole » avec une régularité de consultation d'environ une consultation tous les 7 ou 10 jours.

Il semble important de proposer à votre mère des réponses concernant sa dépression et de ne pas vous focaliser sur la question de l'alcool. Nous comprenons que cela puisse vous surprendre dans le cas où l'alcool est très présent quotidiennement. Mais l'alcool peut représenter pour votre mère un refuge face à la souffrance de la dépression. Lui demander de le retirer ne ferait qu'augmenter ce besoin de refuge.

Vous nous dites qu'elle est suivie par son médecin traitant pour sa dépression. A long terme, il semble nécessaire de consulter un médecin spécialiste, un médecin psychiatre. Peut-être pourriez-vous en discuter avec votre mère, lui demandant si elle ne souhaite pas consulter un médecin psychiatre pour avoir un suivi plus spécialisé et également la possibilité de demander une psychothérapie.

Dans le cas, où elle se met en danger, il pourrait être envisagé de lui proposer une hospitalisation pour dépression. Vous pourriez lui en faire la demande ou vous renseigner auprès d'un hôpital spécialisé en psychiatrie.

Vous concernant, vous vous trouvez dans une situation difficile à gérer, cela d'autant plus que les autres membres de la famille s'éloignent et que vous avez aussi besoin de vous mobiliser pour construire votre propre vie. Il semblerait important que vous ayez un soutien. Les centres de soins en addictologie, proposent des consultations individuelles et gratuites de psychologue aux proches de personnes dépendantes. Un tel soutien vous permettrait de mieux comprendre comment vous pouvez vous positionner avec votre mère. Cela vous permettrait aussi de prendre du recul et de trouver les limites des réponses que vous pouvez apporter et les limites à préserver pour trouver un bien être.

Ces centres vous permettraient également de vous entretenir avec une assistante sociale qui pourrait évaluer avec vous des dispositifs juridiques ou sociaux appropriés pour protéger votre mère de ses abus et qui vous permettrait d'alléger vos responsabilités vis-à-vis d'elle.

Vous trouverez des adresses de ces centres dans notre rubrique « adresses utiles » en sélectionnant le critère « soutien individuel ».

Vous pouvez également vous entretenir directement avec l'un de nos écoutants par chat de 14h à minuit, 7j/7j ou par téléphone au 0980 980 930 de 8h à 2h, 7j/7j. L'appel est non-surtaxé et anonyme.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Forums Alcool info service
- Adresses utiles du site Alcool info service